

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 03 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°25-001 à 25-003 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-004	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-005	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-006 à 25-007 incluse	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-008 à 25-009 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-010	25	05	08	30
Pour la délibération n°25-011 à 25-012 incluse	24	04	09	28
Pour la délibération n°25-013 à 25-018	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-019	24	04	06	28
Pour la délibération n°25-020 à 25-026	26	05	07	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mme VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR, RIVET, Mmes LÉOSTIC, LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jacky BIDAULT ayant donné pouvoir à m. José PIRES
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme Sylvie KOUYOUMDJIAN ayant donné pouvoir à Marie-Dominique PERCHET
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC
- M. Diego ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENTS EXCUSÉS : MM. Charles SAVY, Benoit BALSAN,

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-022 Cession foncière du lot B rue du Clos des Vignes au profit de Monsieur Demauduit

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE 07 FEV. 2025

AFFICHÉ LE

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250203-20-022-DE
Date de télétransmission : 07/02/2025
Date de dépôt en préfecture : 07/02/2025



07 FEV. 2025

N°25-022

CESSION FONCIÈRE DU LOT B SITUÉ RUE DU CLOS DES VIGNES AU PROFIT DE MONSIEUR DEMAUDOUIT

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°25- 021 en date du 03 février 2025, la Ville a constaté la désaffectation et le déclassement du lot B du plan de bornage joint en annexe de la présente.

Monsieur Damien Demaudouit, propriétaire de la parcelle ZB 157p (lot C au plan de bornage) consentant une régularisation foncière en sa défaveur du lot A1 d'une contenance d'environ 124 m² au bénéfice de la Ville, propriétaire de la parcelle ZB 653 sur laquelle se situe l'école Antoine de Saint-Exupéry, il est proposé aux membres du Conseil municipal de consentir en contrepartie à la cession à l'euro symbolique du lot B d'une contenance d'environ 48 m² à son profit.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L2141-1,

Considérant l'avis des Domaines en date du 18 décembre 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes visant à la cession à l'euro symbolique du lot B à Monsieur Damien Demaudouit, propriétaire de la parcelle ZB 157p.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD